

Le mot du président

L'ACCÈS AUX SOINS



Le Dr Alfred Dean

L'avenir du système des soins de santé au Canada est une question complexe et litigieuse. Suite à un article paru dans la presse nationale et à une conférence à laquelle j'ai assisté à Calgary, je me suis forgé une opinion bien personnelle sur cette question.

Un article d'André Picard publié dans l'édition du 5 août du *Globe and Mail* parlait de l'absence d'accès universel aux services de soins dentaires au Canada. On pouvait lire en sous-titre qu'une bouche saine fait partie d'un corps sain, que trop peu de Canadiens consultent un dentiste régulièrement et que les soins dentaires doivent être intégrés au régime d'assurance-maladie. M. Picard citait la ministre d'État à la Santé publique, selon laquelle le Canada est doté d'un «système de soins de santé où la bouche n'est pas considérée comme une partie du corps».

Lorsque j'ai livré une allocution dernièrement à la Conférence internationale sur les soins spéciaux en dentisterie, j'avais cet article frais en mémoire. Plus de 400 délégués représentant 35 pays s'étaient rassemblés pour trouver des moyens d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins buccodentaires prodigués aux personnes ayant des besoins particuliers et aux personnes âgées.

En m'adressant à ces dévoués praticiens, j'ai fait la remarque suivante : à un moment de leur carrière, tous les dentistes sont appelés à prodiguer des soins à des personnes ayant des besoins particuliers. Il peut s'agir de personnes âgées ayant une déficience physique ou mentale, d'un enfant autistique ou d'un patient atteint du syndrome de Down. Beaucoup d'entre nous ont tenté vainement de trouver des soins adéquats à des personnes ayant une déficience physique grave ou à des patients alités dans des établissements pour personnes âgées. Les débats engagés à la conférence ne se limitaient pas à trouver les moyens les plus efficaces de traiter les personnes âgées ou les personnes ayant des besoins particuliers. Les délégués ont aussi beaucoup parlé de moyens favorisant l'accessibilité des soins dentaires à toutes les personnes qui en ont besoin.

L'accès aux soins est un problème pouvant survenir à divers moments dans la vie. Si vous avez mon âge ou avez des parents âgés ou des enfants handicapés, c'est un problème qui vous touche probablement plus que si vous étiez un jeune adulte. Par contre, si vous avez mon âge, vous vous souviendrez également de l'époque où les provinces permettaient aux enfants, jusqu'à leur adolescence, d'avoir accès à un programme complet de soins dentaires. Aujourd'hui, en Nouvelle-Écosse, les enfants reçoivent les soins dentaires de base jusqu'à l'âge de 10 ans, ce qui diffère maintenant d'une province à l'autre. Les temps ont changé.

Les médias parlent d'une pénurie imminente de praticiens au Canada. Malgré l'existence de faits contradictoires, je crois que le nombre de praticiens est la moindre de nos préoccupations. Sur le plan de la capacité, nous vivons dans un pays prospère et pouvons produire les dentistes dont ce pays a besoin. Toutefois, nous devons aussi avoir la volonté de doter nos établissements de ressources financières suffisantes. Le Canada a connu une période marquée par de vastes coupures budgétaires dans les universités, les hôpitaux

universitaires et les soins de santé en général, dont les effets peuvent se traduire par une augmentation des frais de scolarité, une baisse des programmes de résidence et une pénurie de salles opératoires.

On pourrait donner comme argument que, dans le passé, le Canada n'était pas expert dans l'art de fournir des soins de santé aux moins fortunés, notamment aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Beaucoup de personnes âgées présentent une panoplie de problèmes de santé lorsqu'elles entrent en établissement et ne disposent souvent pas des ressources nécessaires pour obtenir les soins dentaires dont elles ont besoin. Ces établissements peuvent également ne pas reconnaître l'importance des besoins buccodentaires de leurs résidents.

Ce qui me ramène à l'article de M. Picard où il propose d'intégrer les soins dentaires au régime d'assurance-maladie. Cette idée va à l'encontre de la position de l'ADC. Le meilleur moyen, selon nous, est de renforcer le filet de sécurité sociale et d'allouer à nos facultés de médecine dentaire des ressources financières adéquates. Nous ne devrions pas être si impatients de rompre le partenariat éprouvé qui existe entre les dentistes, les employeurs, les assureurs et les patients au profit de l'intégration des soins dentaires à un régime universel d'assurance-maladie. L'enveloppe du régime d'assurance-maladie est déjà étirée à son maximum et présente un grand nombre de «malaises» – de longues listes d'attente et des pénuries de médecins.

Néanmoins, depuis que M. Picard a publié son article, j'ai reçu des commentaires exhortant la profession d'exercer des pressions en faveur de l'intégration des soins dentaires au régime national d'assurance-maladie. Quelle position devrions-nous adopter selon vous? Votre opinion compte beaucoup pour nous.

Nous avons besoin de votre aide. Aidez-nous.

Alfred Dean, DDS
president@cda-adc.ca